



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

## Office fédéral des transports OFT

### France



#### Péage en France

En France, de nombreuses autoroutes sont soumises à péage. En Alsace, en Lorraine et en Bretagne, l'utilisation des autoroutes est gratuite dans la plupart des cas. L'autoroute A75 traversant le Massif central ([Clermont-Ferrand - Montpellier](#)) est également gratuite, sauf le passage sur le [viaduc de Millau](#), et il n'est pas non plus perçu de péage sur les autoroutes qui traversent ou contournent les centres urbains. Le montant du péage dépend de la distance parcourue, du type de véhicule et des coûts de construction du tronçon en question. Le 1<sup>er</sup> février 2011, le péage des camions a été augmenté en moyenne de 3 %. Les traversées des tunnels du Mont-Blanc et du Fréjus ont également augmenté de 5 % le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'extension du régime de péage pour les camions à presque toutes les routes nationales et aux tronçons d'autoroutes actuellement encore gratuits, prévue initialement au 1<sup>er</sup> janvier 2011, a été suspendue au milieu de 2010, principalement pour des raisons techniques. Apparemment, on ignore encore qui gèrera le système de péage et comment les taxes seront recensées et perçues. Le 8 septembre 2011, une « écotaxe poids lourds » a été annoncée pour la mi-2013. Cette redevance devrait être de 12 centimes d'euro en moyenne par véhicule-km.



#### Péage aux tunnels du Mont-Blanc et du Fréjus

Les redevances perçues aux tunnels du Mont-Blanc et du Fréjus en France s'élèvent à 284,00 euros (simple course) et à 446,10 euros (aller-retour) pour un véhicule de la classe 4 à plus de 3 essieux et à moteur Euro 5.

	Simple course		Aller-retour	
	Euro 2	Euro 3, 4, 5	Euro 2	Euro 3, 4, 5
<b>Classe 3:</b> 2 essieux, hauteur > 3m	€ 149.50	€ 141.30	€ 232.70	€ 220.00
<b>Classe 4:</b> 3 essieux et plus, hauteur > 3m	€ 300.50	€ 284.00	€ 472.00	€ 446.10

Redevance de passage aux tunnels du Mont-Blanc et du Fréjus. Etat: 1.1.2012.

**Le montant de ces taxes de passage correspond grosso modo à la RPLP perçue en transit à travers la Suisse.**

Office fédéral des transports (OFT)  
[info@bav.admin.ch](mailto:info@bav.admin.ch) | [Informations juridiques](#)

<http://www.bav.admin.ch/verlagerung/01510/03810/index.html?lang=fr>

